



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. François-André ALLAERT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. François NOWOTNY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Stade Gaston Gérard - Tribune Est - Déconstruction-reconstruction - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demande de subventions - Demande permis de construire - Constitution du jury**

Par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2011, le stade de football Gaston Gérard a été déclaré d'intérêt communautaire. Sa mise à disposition à la Communauté de l'agglomération par la Ville de Dijon est effective depuis le 1er juillet 2012.

Depuis la réalisation des tribunes couvertes Nord et Sud par la Ville de Dijon entre 2007 et 2011, la capacité du stade est de 16 288 places, dont 3 000 debout en zones de pesage.

Afin de permettre au Dijon Football Côte d'Or de s'installer durablement parmi l'élite en le faisant bénéficier d'installations modernes, fonctionnelles et conformes aux préconisations de la Ligue de Football Professionnel, il est proposé de reprendre le programme initial élaboré en 2005 afin de l'adapter à la situation actuelle.

En effet, le programme élaboré en 2005 par ACE programmation définissait l'opération en deux phases. D'une part, la construction de la tribune Nord et la démolition/reconstruction de la tribune Sud, et d'autre part, la déconstruction/reconstruction des tribunes Est et Ouest, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

L'évolution de la prescription en matière sportive, notamment au regard des recommandations de la Commission des stades de la Ligue de Football Professionnel en terme de capacité d'accueil, ainsi que les améliorations fonctionnelles souhaitées par l'agglomération et par le club, ont conduit le Grand Dijon à confier à ISC Programmation la réalisation d'un nouveau programme. Celui-ci porte sur la destruction de la tribune Est actuelle (construite en 1934 et couverte en 1988) et la reconstruction d'une nouvelle tribune toujours à l'Est, mais plus proche du terrain.

Les objectifs principaux de cette opération sont :

- de limiter l'opération à la seule tribune Est, la tribune Ouest étant maintenue en l'état actuel
- de porter la capacité totale du stade à 19 608 places et permettre ainsi au club, en cas de nouvelle accession dans le championnat de France de Ligue 1 de disposer d'un stade conforme aux prescriptions concernant ce niveau de pratique et aux nouvelles normes
- de prendre en considération les besoins d'ajustement fonctionnels dans la future tribune, en tenant compte des dysfonctionnements observés sur les tribunes Nord et Sud
- de veiller à ce que la pelouse bénéficie continuellement de la luminosité et de l'aération indispensables à sa conservation
- de concevoir la nouvelle tribune selon un mode constructif qui tienne impérativement compte des délais de chantier et de l'occupation du site par le club

Pour la réalisation de cette opération, sur la base d'un programme dont une synthèse est annexée à la présente délibération, il convient de lancer une procédure de concours restreint pour la prestation de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de l'appel à candidatures, trois équipes au minimum ou quatre équipes au maximum seront sélectionnées après avis du jury, pour établir un projet d'un niveau « esquisse plus ».

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (travaux et honoraires divers) est estimée hors options à 18 593 875 € HT (valeur décembre 2013). Les options représentent un montant financier total de 2 531 655 € HT (valeur décembre 2013).

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en mai 2015 pour une livraison en mai 2017.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, le Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** la synthèse du programme de déconstruction-reconstruction de la tribune Est du Stade Gaston Gérard ;
- **d'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 18 593 875 € HT (valeur décembre 2013) ;
- **de dire** que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts au budget des exercices 2014 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager la procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'œuvre ;
- **de désigner** les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté suivants pour siéger au jury:

Titulaires : outre le Président, M Dupire, M Chapuis, M Pribetich, Mme Popard, Mme Koenders
Suppléants : M Douhait, M Gondelier, M Bourny, Mme Maslouhi, Mme Begin Claudet

- **de fixer** à 80 000 € HT le montant de l'indemnité à chacun des candidats sélectionnés sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au règlement de consultation ;
- **d'autoriser** à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.



STADE DE FOOT GASTON GERARD

Déconstruction / Reconstruction de la tribune EST SYNTHESE DU PROGRAMME DE TRAVAUX



• PRÉAMBULE

Suite aux études pré opérationnelles durant lesquelles la collectivité a étudié différents scénarios de réaménagement du stade Gaston Gérard, puis aux échanges avec le DFCO il a été décidé de retenir le programme de réaménagement détaillé ci-après. Celui-ci concerne la **démolition reconstruction de la tribune Est** et de ses abords et l'aménagement du RDC de la tribune sud pour accueillir les locaux d'entretien et de maintenance de l'équipement qui seront démolis dans le cadre du projet.

Le projet architectural attendu pourra s'affranchir des contraintes architecturales relatives au projet initial proposé par l'architecte Michel Rémon (architecture extérieure, profil des tribunes, ...) qui ne permettent pas de répondre aux besoins recensés.

• LE PROGRAMME FONCTIONNEL DE BASE

• La tribune

Le projet prévoit la démolition de la tribune existante (2459 places) et la reconstruction d'une nouvelle tribune de 5210 places couvertes, positionnée au plus près de l'aire de jeux.

Les places seront réparties comme suit :

- 200 places de loges 0,6 x 1m en liaison directe avec des salons privés disposant d'une vision panoramique sur l'aire de jeux ;
- 840 places « affaires » 0,85 x 0,55m en liaison directe avec des salons collectifs disposant d'une vision panoramique sur l'aire de jeux ;
- 40 places PMR et 20 places malvoyants et malentendants, associées à 60 places accompagnateurs, réparties dans les

différents secteurs tarifaires de la tribune ;

- 4050 places grand public 0,78 x 0,5m.

- **Les espaces de réception**

Les utilisateurs des sièges affaires et des loges, disposeront d'un accès dédié depuis l'espace public. Celui-ci sera contrôlé par un accueil couvert, situé en limite d'enceinte et desservant les salons collectifs et les loges.

Les salons collectifs seront dimensionnés sur la base de 1,5m² par personne soit 1260m² de surface utile (hors circulations et annexes) au total. Ils disposeront d'une vision panoramique sur l'aire de jeux et seront divisibles pour répondre à différentes configurations d'aménagement.

Les loges / salons privés seront dimensionnés sur la base de 2m² par personne (hors circulations et annexes). La dimension des loges pourra être variable (8,10,12,16 places).

Ces espaces seront chacun associés à des annexes :

- Des offices traiteurs permettant le réchauffage, en liaison directe avec une circulation verticale automatisée desservant une aire de livraison ;
- Des espaces de stockage ;
- Des sanitaires.

Ce secteur sera indépendant du secteur grand public depuis l'espace public jusqu'en tribune.

- **Les annexes spectateurs**

Les spectateurs de la tribune Est pénétreront dans l'enceinte au niveau de la rue du stade. Les accès seront équipés de mobilier de contrôle automatique et associés à des billetteries. Ces derniers seront en liaison directe avec un déambulatoire grand public au niveau duquel seront aménagées les annexes spectateurs (buvettes, sanitaires et infirmerie) et permettant l'accès aux places en tribune.

Située en limite d'enceinte permettant ainsi un accès depuis la rue du stade ou depuis le déambulatoire intérieur, une boutique du club sera prévue en pied de tribune.

- **L'administration du club**

La nouvelle tribune intégrera également les locaux administratifs du club, accessibles directement depuis la limite d'enceinte.

Ils comprendront un secrétariat, 15 bureaux, une salle de détente, des sanitaires et un local archives.

Les espaces de travail disposeront d'un éclairage de premier jour et idéalement d'une liaison avec les espaces de réception pour faciliter la location de ces surfaces en dehors des matchs.

- **Les annexes de sécurité et de service**

Des locaux pour le personnel d'exploitation les jours de match seront prévus au sein de la tribune Est.

Il s'agit des espaces destinés aux stadiers, cuisiniers et hôtes, accessibles depuis l'espace public par une entrée dédiée comprenant un local de prise de service et desservant les vestiaires, salle de réunion, office et dépôts qui leur sont affectés.

Ces locaux seront en lien avec les accès, le déambulatoire et les espaces de réception.

Par contre, les locaux destinés au personnel et/ou matériel des équipes de maintenance et d'entretien du stade et de la pelouse seront localisés au RDC de la tribune Sud.

Les annexes d'exploitation et les locaux techniques

La démolition de la tribune Est existante implique la suppression des locaux destinés à la maintenance et l'entretien du stade. Ceux-ci seront délocalisés au RDC de la tribune sud. Il s'agit du garage des véhicules d'entretien, d'un atelier, d'un local produits pour le terrain, d'un dépôt pour le carburant, d'un espace de stockage pour les produits d'entretien, d'un local arrosage, d'une déchetterie et de réserves pour le mobilier et les équipements.

Ces locaux seront accessibles par véhicules depuis l'espace public et depuis l'aire de jeux.

Un local technique permettant le branchement du stade sur le réseau de chaleur urbain sera prévu dans la nouvelle tribune.

Les espaces extérieurs

La démolition reconstruction de la tribune Est sera accompagnée d'une réflexion sur les aménagements extérieurs proches de la tribune et plus particulièrement entre la tribune Est et la rue du stade. Il s'agira notamment de prévoir un parvis différencié de la voirie, d'une voie d'accès pompier et de stationnements pour les deux roues.

Tableau des surfaces



LE PROGRAMME DES OPTIONS

Les candidats retenus devront remettre en sus de l'offre de base des propositions de prestations optionnelles.

Couverture des virages de la tribune Est

Il sera demandé aux candidats de proposer en option la couverture des virages nord est et sud est afin de disposer d'une continuité architecturale au niveau des toitures. Une attention particulière devra être portée sur la nécessité de limiter les ombres sur la pelouse et le maintien des flux d'aération.

Eclairage de l'aire de jeux

Actuellement l'éclairage de l'aire de jeux est mixte :

Eclairage en toiture au niveau des tribunes nord et sud ;

Eclairage par mât au niveau des tribunes est et ouest ;

Le programme de base inclut la mise en place d'un éclairage en toiture associé à une passerelle d'entretien. Toutefois, les tribunes nord et sud ne disposent pas de passerelles techniques d'accès à ces équipements ce qui pose des problèmes au niveau de l'exploitation car toute intervention nécessite la location contraignante de nacelle.

Les candidats devront donc étudier en option les différentes possibilités d'éclairage et proposer un comparatif coûts d'investissement, facilité d'exploitation, contraintes architecturales.

Sonorisation

Actuellement la sonorisation d'ambiance et de sécurité est unique ce qui ne satisfait pas la collectivité. Le programme de base prévoit une extension de la sonorisation existante.

Les candidats devront étudier en option la réfection à neuf de la sonorisation du stade.

Réfection de la pelouse

En option, les candidats devront également proposer la réfection de l'aire de jeux en conservant la couche de fondation et de drainage qui est en bon état. Ils proposeront un chiffrage pour les possibilités suivantes :

Réfection d'une pelouse engazonnée

Réfection d'une pelouse synthétique

Réfection d'une pelouse mixte engazonnée / synthétique

Mise en place d'un système de chauffage eau chaude via le réseau de chaleur urbain

Une attention particulière devra être portée sur la conception de la couverture de la tribune est de façon à minimiser les impacts sur la pelouse.

Livraison brute des espaces de réception

Les candidats devront étudier la moins value relative à une livraison brute (amenée des fluides prévue, tous aménagements techniques et finition à l'intérieur des espaces non prévus) des espaces de réception et des locaux clubs.

Remplacement des écrans géants

Il sera demandé aux candidats de proposer en option la mise en place de deux écrans géants neufs (à priori dans les virages).

Chauffage des tribunes existantes

Il sera demandé aux candidats d'étudier le coût relatif au remplacement des chauffages électriques des tribunes nord et sud par un chauffage à eau chaude alimenté depuis le réseau de chaleur qui desservira la nouvelle tribune.

Récupération des eaux pluviales

Il sera demandé aux candidats d'étudier le coût global relatif à l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales sous la tribune est pour l'arrosage du terrain et le nettoyage des espaces extérieurs, voire pour l'alimentation des sanitaires.

Adaptations techniques des tribunes Nord et Sud

La réalisation de la tribune Est nécessitera certaines interventions sur les tribunes Nord et Sud : mise hors gel des installations de plomberie extérieures, protection des flans de tribunes contre la pluie...